

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AVRIL 2013

L’APE participera à la grande concertation que la Commission Européenne vient d’ouvrir avec la publication de son Livre Vert

Le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) et sa Commission Agriculture, Plastiques et Environnement (APE) accueillent avec beaucoup d’intérêt les orientations stratégiques développées dans le Livre Vert de la Commission Européenne (CE).

Les plastiques usagés sont une ressource

Attendu depuis le mois de juin 2012, ce document considère les plastiques usagés comme une ressource majeure et préconise d’interdire leur mise en décharge. Il rappelle également les bénéfices économiques que l’Europe pourrait tirer de leur recyclage et de leur valorisation énergétique sur son propre territoire :

« Un meilleur recyclage pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, adoptée en 2011 (COM(2011)571), et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des importations de matières premières et de combustibles fossiles. » précise-t-il en introduction. « Conçues de manière appropriée, certaines mesures de recyclage des matières plastiques peuvent également améliorer la compétitivité et créer de nouvelles activités économiques et des emplois. »

Le CPA et l'APE partagent cette analyse dont l'application permettrait de garantir aux recycleurs européens des flux stables, homogènes et conséquents de matières premières secondaires susceptibles de soutenir leurs investissements.

Pour recycler, il faut d'abord collecter

Mais sans collecte, il n'est pas question de recyclage.

C'est pourquoi, dès 2009, le CPA et sa Commission APE se sont engagés dans une démarche volontaire pour :

- Développer un schéma national de collecte pour les films agricoles usagés (FAU) dont les résultats sont en régulière progression depuis 4 ans
- Mettre en place une filière nationale de collecte des ficelles et des filets agricoles usagés, dont les premières opérations sont prévues au mois d'avril prochain, sous la coordination d'ADIVALOR
- Soutenir à l'échelle européenne la création de schémas nationaux pour la récupération des plastiques agricoles usagés, dont la création au printemps 2012 d'APE Europe est la pierre angulaire

Dans tous les cas, l'APE s'appuie sur la notion européenne de responsabilité étendue aux producteurs (REP), une responsabilité partagée entre les acteurs qui a donné, en France, d'excellents résultats dans la collecte des plastiques agricoles usagés.

Penser à la recyclabilité des produits dès leur conception

De plus, l'APE suit également le Livre Vert quand il évoque une éco-conception des produits plus « écologiquement rationnelle .../... depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de la phase de vie. »

Les fabricants de plastiques agricoles ont intégré depuis longtemps cette notion d'éco-conception pour proposer des produits toujours plus économes en polymères. En 2012, ils sont allés encore plus loin en créant au sein du CPA une Commission dégradable qui travaillera en toute transparence sur cette problématique aux côtés de sa Commission technique.

En revanche, le CPA nourrit des inquiétudes légitimes lorsque le Livre Vert suggère d'éventuels risques sanitaires dans l'utilisation des plastiques en agriculture. Il tient donc à rappeler que les plastiques agricoles sont des produits propres, fabriqués à partir de polymères et d'additifs non dangereux, particulièrement adaptés aux besoins d'une agriculture responsable et, une fois collectés, ils sont recyclés.

Avec l'APE Europe, le CPA apportera donc sa contribution au débat ouvert par le Livre Vert.

Lien direct avec le Livre vert de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/environment/waste/pdf/green_paper/green_paper_en.pdf

Pour en savoir plus :

Contact CPA :

Bernard Le Moine

125, rue Aristide Briand

92300 Levallois

01 44 01 16 49

04 91 02 86 42

06 28 05 24 38

b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Contact presse :

Bertrand Figuiet

R-D 2C

69, rue du Château des Rentiers

75013 Paris

0145 86 97 68

06 24 73 85 77

bf12260@gmail.com

À propos du CPA

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le Comité français des Plastiques en Agriculture est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. »